

Charte des dédicaces de l'ADABD

La dédicace est un don et pas un dû.

Soyons dignes d'un don et pas dingues d'un dû.

Maëster

Le travail d'un auteur de bande dessinée est de faire de la bande dessinée. La dédicace est un exercice supplémentaire qui ne fait pas partie de son travail et n'est pas rémunérée. L'auteur est donc libre d'accepter ou non de s'y livrer. On ne saurait le lui imposer.

C'est, dans un premier temps, l'occasion pour l'auteur de se faire connaître, lui et son travail. La dédicace sert pourtant moins la promotion de l'œuvre et de l'auteur que celle de la bande dessinée en général et des festivals en particulier. Si elle reste à ce jour le principal pôle d'attraction de ces manifestations, ce surcroît de travail bénévole n'est ni une obligation, ni un sacerdoce.

La dédicace est considérée comme « promotionnelle », ce qui n'est pas prouvé dans les chiffres, mais reste avant tout un moment de rencontre et d'échange avec les lecteurs, le partage d'une passion commune.

Pour que cette rencontre soit aussi agréable que possible, voici quelques recommandations :

1 - Les auteurs sont là à titre gracieux, bénévolement, et ont beaucoup de plaisir à vous rencontrer. La dédicace n'est pas une obligation ni l'unique finalité de la rencontre. Les plus élémentaires règles de courtoisie sont de rigueur, même après une attente longue et peut-être pénible.

2 - Les affiches et programmes des festivals sont imprimés bien à l'avance et les auteurs invités peuvent ne pas être présents. Si vous faites le déplacement pour un ou des auteurs particuliers, assurez-vous de leur présence effective auprès des organisateurs (par téléphone, par mail, par fax, sur internet...). Une défection de dernière minute est malheureusement toujours possible.

3 - Ne sollicitez une dédicace que dans le temps et le lieu prévus à cet effet. Les auteurs et les organisateurs ont déterminé des plages horaires de dédicace qu'il convient de respecter. Le reste du temps leur appartient.

4 - Beaucoup de dessinateurs sont allergiques aux livres d'or et plus encore à la feuille blanche. Ne leur en veuillez pas, il y a eu tant d'abus...

5 - Si vous apportez à un auteur l'ensemble des albums de sa série, ne vous étonnez pas s'il ne les dédicace pas tous ; vous n'êtes certainement pas le seul à le solliciter. Il peut n'en dédicacer qu'un seul ou même aucun : il a parfaitement le droit de refuser une dédicace, pour diverses raisons.

6 - Certains auteurs réalisent des dédicaces en couleurs. D'autres préfèrent le noir et blanc. Certains réalisent des dessins pleine page, d'autres des dessins plus modestes. C'est leur droit. Ne leur demandez pas systématiquement de mettre en couleurs leur dessin ni de réaliser une fresque. Respectez leur envie et ils respecteront le plus souvent la vôtre.

7 - Surtout, surtout, comprenez que sous des allures de grande facilité, le travail accompli là est fatigant. Ne forcez pas l'auteur à rester après les heures fixées. Ne le suppliez pas, alors qu'il quitte sa table, de faire encore une dédicace, même une seule... S'il en fait une pour vous, il devra aussi en faire pour tous ceux qui vous entourent. Il a terminé son travail, laissez-le profiter d'un repos bien mérité.

8 - Si vous mettez ensuite en vente la dédicace qu'il vous a généreusement offerte, c'est un manque de correction et de respect ; cela pourrait même faire l'objet de poursuites judiciaires, l'auteur gardant le « droit moral », le « droit de divulgation » et le « droit de suite » sur son travail quel qu'il soit. À terme, cela peut provoquer la disparition de ce moment magique de la dédicace.

C'est parce que des lecteurs indéliques n'ont pas respecté ces simples règles de courtoisie que tant d'auteurs, aujourd'hui, se détournent des festivals et refusent de dédicacer. Faisons de cet instant un souvenir agréable pour tous...

Bon festival !